

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 068390

ND=29739

Optique Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2078

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HESSANE

Date de naissance : 28/01/1956

Adresse : 5 B place du Temple Marrakech

Tél. : 0628838853

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 21/07/2010

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
16-06-20 A. Pharmacie Mosquee Tsi 353577 Salam	16/06/2020 1145,60	1145,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Pharmacie AL AMINE-TAHA - Bouznika

Dr AKHDAR Amine-Taha

0537745405

Mosquée Mohammed VI hay essalam , bouznika

Pharmacie
Mosquée
Bouznika
Tél: 05 37 74 31 03



Facture N° 20200616-760

Date de vente : 16/06/2020

Médecin traitant :

HESSAN Mohammed

Maroc

Produit	Qte.	P.U	TVA	Total
ASPEGIC ST 100MG B20 SACHET	4	21,80	TVA (7.00%)	87,20
TAHOR CO 10MG B28 COMP MV MM	4	79,00	Exonéré (0.00%)	316,00
APROVASC CO 300MG/5MG B28 COMP	4	185,60	Exonéré (0.00%)	742,40

Total HT	1 139,90 DHS
TVA	5,70 DHS
Total	1 145,60 DHS

Arrête la présente facture à la somme de : mille cent quarante-cinq DHS
et soixante centimes

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
APROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 185,60 DH
6 118001 082049

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
6 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
6 118000 061113

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
APROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 185,60 DH
6 118001 082049

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
6 118000 061113

TAHOR 10 mg
Boite de 28 comprimés
Lot : 1275987
Date Fab : 05 / 2019 Date Exp : 04 / 2022
PPV 79,00 DH

IF : 14462319 RC : 3397 ICE : 001518529000065
Tel : 0537745405

Adresse : Mosquée Mohammed VI hay essalam , bouznika

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
APROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 185,60 DH
6 118001 082049

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
6 118000 061113

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâ Casablanca
APROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pel
PPV : 185,60 DH
6 118001 082049

TAHOR 10MG 28 CPS
P.P.V : 79DH00

6 118000 250340

Emballage scellé.
Ne pas utiliser si la boîte a été ouverte.



Laboratoires
S.A.

TAHOR 10MG 28 CPS
P.P.V : 79DH00

6 118000 250340

Emballage scellé.

Ne pas utiliser si la boîte a été ouverte.

La
Grenouille
S.A.
septembre